

**G. Modification de l'accord.** Cet accord constitue la totalité de l'entente entre les parties et remplace tous les accords antérieurs entre les parties à ce sujet. Cet accord ne sera pas modifié, sauf par modification écrite signée par les deux parties. Cet accord aura préséance sur tous autres documents qui peuvent être en conflit avec cet accord.

**H. Survie.** Les section 3B, 5, 6, 7, 8 et les sous-sections applicables de la section 9 survivront à l'expiration ou à la résiliation de cet accord.

**EN FOI DE QUOI,** les parties aux présentes ont fait dûment exécuter cet accord à la date indiquée ci-dessous.

_____ CONCESSEUR		_____ CONCESSIONNAIRE	
_____ Nom	_____ Date	_____ Nom	_____ Date
_____ Titre		_____ Titre	

----- Aux fins d'illustration seulement -----

**Demandez toujours des conseils juridiques professionnels**